

La musique au temps de François Frigon et de Marie-Claude Chamois?

Raymond Frigon (#1*)

AUX PETITES HEURES D'UN RÉCENT MATIN, cherchant à retrouver le sommeil, et nous laissant bercer au son¹ de la musique française du XVII^e siècle, le "Grand Siècle", siècle de Louis XIV, du temps où vivaient, il y a trois cents ans, nos ancêtres, soudain surgit à notre esprit cette question: *Qu'écoutaient donc, en leur temps, François et Marie-Claude?*

La musique de ce temps-là ne devait pas atteindre facilement ni rapidement les lointains rivages de la Nouvelle-France. La correspondance était transportée à bord des *flûtes*, ces navires à espace restreint qui faisaient la traversée de l'Atlantique en 3 ou 4 mois. On peut supposer que seuls les gouverneurs, les seigneurs, les religieux, les marchands - bref l'élite - pouvaient penser amener avec eux les instruments de musique. Comme de raison, la musique religieuse devait s'entendre partout dans la colonie - dans chaque église paroissiale - alors que la musique populaire devait servir à égayer les fêtes et les longs hivers canadiens. La musique classique, celle écoutée l'autre matin, atteignait-elle les rives de la lointaine colonie? On peut en douter car même en France cette musique, comme la tragédie classique, ne devait être connue que de la classe privilégiée, surtout celle ayant accès à la cour de Louis XIV. Mais, faute d'avoir étudié la question, on ne peut que faire des suppositions. Pour combler cette lacune, vous lecteurs êtes invités à nous communiquer vos commentaires et toutes références, articles, bibliographies sur le sujet. Nous nous proposons de publier les résultats dans un prochain numéro.



¹ Disque CD: *Tous les matins du monde*, tiré de la bande originale du film d'Alain Corneau, avec Gérard Depardieu, *et al.* La musique de Marin Marais, Sainte-Colombe, François Couperin, Jean-Baptiste Lully. Disque Auvidis Travelling K 4640, 1991. L'introduction du dépliant explicatif, accompagnant le disque, se lit comme suit:

"La musique française du XVII^e siècle est marquée du sceau royal au même titre que le Château de Versailles ou la tragédie classique telle que l'école nous l'a transmise.

Avec ses formes typiques comme le grand motet ou l'air de cour ou d'autres encore, la musique française du Grand Siècle est l'héritage d'une pratique mais aussi le fruit d'une volonté monopolisante. Le pouvoir royal à travers ses académies de Danse ou de Musique, à travers un monopole de l'édition musicale et le passage obligé de tout musicien par corps de métier, maîtrise ou institution spécialisée, exerce un contrôle total. Ce droit de regard se trouve concentré dans les mains de Lully, le musicien officiel de la cour.

Fruit de querelles esthétiques, en particulier celles qui opposèrent musique française et musique italienne, le triomphe de Lully s'en trouvera confirmé puisque son autorisation sera nécessaire pour toutes créations toutes éditions.

La musique de ce siècle si fécond ne fera pas exception aux autres arts: richesse de la musique de divertissement, pour clavecin, pour luth ou théorbe, pour viole de gambe, etc., originalité du drame musical si en vogue, recueillement et sensualité de la musique religieuse du répertoire de la "Chapelle", sous les formes si caractéristiques des Motets, Litanies, Antiennes, Messes et Leçons de Ténèbres.

Une pléiade de musiciens, parmi lesquels Dumont, Louis et François Couperin, Charpentier, Delalande, Campra, Marais, ont illustré chacun l'une, l'autre ou plusieurs de ces formes et ont laissé des œuvres dont la beauté nous parvient non seulement intacte mais magnifiée par le prisme du temps".

* Numéro de membre